



le 17/01/2023

Objet : Questions à propos d'une loi qui pourrait tout changer (article de la Renaissance Lochoise le11/1/23)

Monsieur le Député,

Nous avons lu avec intérêt votre interview dans la Renaissance Lochoise, qui dresse un tableau de ce que pourrait être la transition énergétique dans notre Communauté de Communes de Loches Sud Touraine.

Rappel des principaux chiffres évoqués (par an) :

- _ Production potentielle, toutes les énergies, version haute (privilegiée) : 3 000 000 MWh
- _ Production potentielle éolien : 200 000 MWh
- _ Consommation électricité LST : 240 000 MWh
- _ Consommation globale toutes les énergies confondues : 1 600 000 MWh

Déclaration : Avec une production de 2 000 000 MWh, nos besoins sont couverts à 100%, on peut même revendre l'excédent.

Questions : 1) Est-ce que nos communes sont des entreprises au détriment de la qualité de vie des habitants ? Est-ce que l'autonomie énergétique de LST est à l'ordre du jour ? L'utopie du scénario 100% renouvelable est-elle de retour ? En tout cas ce n'est pas le choix du PCAET qui a été validé, ni le discours officiel de notre président à Belfort.

2) _ Notre région produit 4 fois plus d'électricité qu'elle n'en consomme et exporte l'excédent... En suivant votre raisonnement, doit-t-on fermer des centrales nucléaires ?

3) _ Que fait-on les jours de grand froid sans vent et sans soleil, comme durant la première quinzaine de décembre où l'éolien a stagné entre 2% et 4% de la production nationale, et que nos voisins allemands étaient dans une situation analogue ? On construit des centrales à gaz ?

4) _ A quoi correspond une production de 200 000 MWh en éolien ?

Fin novembre 2022, le facteur de charge éolien moyen national était 19,2%. Rappelons que notre territoire se situe à 2 sur 7 sur l'échelle des vents.

En prenant généreusement un facteur de charge de 20% voici la production annuelle d'une

éolienne de 3MW :

$3\text{MW} \times 24 \text{ heures} \times 365 \text{ jours} \times 20\% = 5\,256 \text{ MWh}$

Nombre d'éoliennes nécessaires en Sud Touraine pour produire 200 000 MWh :

$200\,000 : 5256 = 38 \text{ éoliennes}$

Il faut au moins 38 éoliennes de 3MW pour produire 200 000MWh en Sud Touraine, et cela d'une manière aléatoire et intermittente.

Pour information, la réalité actuelle c'est **62 éoliennes** en projet sur Loches Sud Touraine et le démarchage continue activement (tableau en annexe). Le vote de la RIIPM* est une formidable aubaine.

5) _ Sur un territoire de 1809 km² regroupant 67 communes avec 51 073 habitants, soit 28,2 habitants au km², comment loger ces engins de 180 / 200m « **sans que ça dérange qui que ce soit** » ? ..

6) _ Comment accepter le diktat « il n'y a pas d'éoliennes en Indre et Loire, alors il va falloir en implanter », même si le gisement de vent est faible, même si la richesse patrimoniale est supérieure à d'autres territoires (l'Indre et Loire est le 2^{ème} département le plus riche en monuments historiques), même si le tourisme constitue une des ressources majeures de LST, même si un jugement de 2011 déclare des secteurs du Sud Touraine impropres à l'installation d'éoliennes... ! Comment justifier ce besoin d'une prétendue égalité de traitement des territoires, qui veut ignorer leur ressource en vent, piétinent leurs caractéristiques et leurs atouts et fait œuvre de destruction des paysages ?

7) _ Qui ne serait pas scandalisé à la découverte de cet aspect de la loi :« **Une tarification par gisement, qui va inciter à l'implantation dans des territoires peu dotés et contribuer à un développement équilibré** » (extrait article en annexe du 13/1 de Révolution énergétique) ? Une prime à la médiocrité !

Mais il faut produire de l'électricité, même de très mauvaise qualité. Quitte à délaissier des techniques comme la géothermie inépuisable, pilotable qui n'a pas d'impact sur le patrimoine, la santé des gens ou la biodiversité, dont notre territoire est richement doté. Cela permettrait d'économiser l'électricité. Pourquoi produire mal ?

Vous avez œuvré pour que la voix des élus soit reconnue et qu'ils puissent déterminer les « zones d'accélération ». Nous vous en savons gré et vous en remercions vivement.

8) _ Mais que pèsera leur choix devant la RIIPM *? ... Si leur volonté d'exploiter les ressources locales ne colle pas avec les quotas venus d'en haut ? .. La RIIPM est une loi d'exception qui ne se justifie pas et va plus loin que la directive Europe (voir notre dernier courrier). Vous nous avez dit être opposé aux lois d'exception.

9) _ Comment croire que « **les gens s'approprient leur avenir** » avec ce qui leur est imposé ?

10)_ Nos élus peuvent-ils être rassurés à la lecture des mesures d'accélération qui prévoient qu'une non réponse correspond à une acceptation ? .. Ou bien encore par cet avantage exceptionnel concédés aux promoteurs :« **La mise en place d'un fonds de garantie pour la**

construction « sous recours » permettra d'engager les travaux sans attendre que les recours juridiques contre les projets éoliens soient tous purgés. » ?

Tout ça pour une énergie « fatale » peu productive : le facteur de charge était de 26,5% en 2020, puis près de 23% en 2021, fin novembre 2022 il est proche de 20%. Pour mémoire Copernicus et le GIEC s'inquiètent de la baisse des vents. (Déjà évoqué)

En tant que rapporteur et membre de la future Commission Mixte Paritaire vous jouez un rôle très important dans la mise en forme de cette loi. Il est encore temps de revenir sur la RIIPM, sur l'éloignement des éoliennes demeuré à 500m des habitations malgré leur taille devenue gigantesque, sur l'abandon de la protection du patrimoine, sur ces faveurs honteuses accordées aux promoteurs éoliens.

Nous faisons appel à vous pour que nos territoires ruraux, leurs élus et la population soient vraiment respectés. Ceci était l'un de vos arguments fort durant votre campagne électorale. Nous voulons croire que ce n'était pas que des mots.

Recevez Monsieur le Député nos respectueuses salutations.

Maggy Ernst
Présidente

Dominique Vandeweghe
Vice-président

Michel Navion
Vice- président

*RIIPM Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur

PJ : Article de la Renaissance Lochoise

Extrait article « Révolution Energétique » du 13/1

Liste des projets identifiés sur Loches Sud Touraine

federation.vent.contraire.tetb@gmail.com

www.ventcontrairetouraineberry.com

